



PAR COURRIEL : [REDACTED]

Québec, le 7 août 2025



Objet : Demande d'accès à l'information
Lot 3 830 363

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous donnons suite à votre requête reçue le 28 juillet 2025 par laquelle vous formulez une demande conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ — Chapitre A-2.1).

Comme souhaité, nous vous transférons copie des documents demandés concernant le lot cité en objet. Dans les fichiers qui vous sont transmis, vous constaterez que certaines informations ont été caviardées en vertu des articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès*. Ces articles ne nous permettent pas de partager des renseignements personnels, lesquels sont confidentiels au sens de cette loi.

Toutefois, en vertu de l'article 28, 2^e alinéa de la *Loi sur l'accès*, nous devons refuser de confirmer l'existence ou de communiquer des renseignements contenus dans les documents que nous détenons étant donné qu'une enquête est en cours.

En terminant, selon les articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès*, nous vous signalons que vous pouvez réclamer la révision de cette conclusion auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours de la présente décision. Vous trouverez ci-jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Manon Côté

Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

Québec

200, chemin Sainte-Foy, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 643-3314 (local)
1 800 667-5294 (extérieur)
Télécopieur : 418 521-2221
www.cptaq.gouv.qc.ca

Longueuil

1010, rue de Sérigny, suite 700 - 7^e étage
Longueuil (Québec) J4K 5G7
Téléphone : 450 442-7100 (local)
1 800 361-2090 (extérieur)
www.cptaq.gouv.qc.ca



Vérification d'un droit

Nature de la vérification

Quel type d'utilisation voulez-vous faire vérifier? Une résidence implantée après l'entrée en vigueur du décret, mais avant le 1er juillet 1988 par le propriétaire dont le titre de propriété est inscrit avant l'entrée en vigueur de ce décret (art. 31)

Identification des intervenants

Informations sur le déclarant

Déclarant no 1

Est-ce que le déclarant est une personne morale? Non

Nom : Lafond

Prénom : William

Adresse courriel : [REDACTED]

Numéro de téléphone principal : [REDACTED]

Pays : [REDACTED]

Province : [REDACTED]

Code postal : [REDACTED]

Municipalité : [REDACTED]

Rue : [REDACTED]

Numéro civique : [REDACTED]

App./Bureau/Étage/Boîte postale :

Informations sur le propriétaire

Propriétaire no 1

Est-ce que le propriétaire est une personne morale? Non

Nom : Courcy

Prénom : Jonathan

Pays : [REDACTED]

Province : [REDACTED]

Code postal : [REDACTED]

Municipalité : [REDACTED]

Rue : [REDACTED]

Numéro civique : [REDACTED]

App./Bureau/Étage/Boîte postale :

Informations sur le mandataire

Aucun

Description de la demande de vérification

Description des lots

Lots du cadastre du Québec (lots rénovés)

Lot du cadastre no 1

Numéro de lot : 3 830 363

Propriétaire(s) du lot :

- Courcy, Jonathan

Lot(s) visé(s)

Lot(s) visé(s) :

- 3 830 363

Superficie visée par la vérification : 0.5 hectares

Municipalité(s) concernée(s) par la vérification :

- Saint-Paul [61005 (M)]

Le droit de remplacer une résidence construite avant 1988 (art. 31)

Date d'implantation de la résidence : 2025/05/27

La propriété était-elle vacante avant le 1er juillet 1988? Oui

Dépôt des documents

Plan de localisation

- Fichier : Demande-2025-012---Lettre-de-rA @ponse.pdf

Titre(s) de propriété

- Fichier : 445952a__1_enq.pdf

J'atteste que les renseignements fournis au présent formulaire ainsi que les documents annexés sont véridiques. :
Oui

Paiement

Date du paiement : 2025-05-27T22:06:52.536Z

Québec, le 10 juillet 2025

William Lafond
[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Dossier : 450382 - Fermeture
Déclarant (s) : William Lafond
Municipalité : Saint-Paul
MRC : Joliette

Bonjour,

Nous vous informons que la Commission a procédé à la fermeture administrative du dossier mentionné en objet.

En effet, le délai pour nous faire parvenir les documents requis pour compléter votre déclaration, comme indiqué à notre précédente correspondance, est maintenant expiré.

Il vous est possible de présenter, au besoin, une nouvelle déclaration. À cet égard, vous invitons à consulter la section [Comment faire une déclaration](#) de notre site Web ou à communiquer avec le Service de l'information en effectuant une demande d'information générale à la page Nous joindre ou encore par téléphone aux coordonnées apparaissant au bas de cette page.

Veuillez agréer nos meilleures salutations.

La Commission de protection du territoire agricole
/sms

p.j.

c. c. Municipalité de Saint-Paul
MRC Joliette
Fédération de l'UPA Lanaudière
Jonathan Courcy